

COMMUNE DE MONTGON
NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE CONCERNANT LE BUDGET PRIMITIF 2020
séance du 27 juin 2020 10h00 Salle du Conseil (Montgon)

Commentaires sur le budget 2020

DEPENSES:

Les dépenses d'investissement sur les bâtiments communaux, les biens meubles ou les équipements constituent toujours un poste significatif, bien qu'aucuns travaux de grande envergure ne soient envisagés ; depuis janvier 2020 , et malgré le confinement, les améliorations et restaurations ont continué :

une nouvelle porte isolante et sécurisée a été posée sur le logement locatif de la mairie, un plafond d'isolation acoustique a été installé dans une chambre du studio du presbytère, le toit du cabanon/lavoir a été changé, une portion importante de la clôture du cimetière complètement remplacée ... ; un nouveau petit parvis répondant aux normes d'accessibilité est commandé devant la salle des fêtes, et d'autres dépenses d'accessibilité sont prévues pour les accès au cimetière (nez de marche, bandes podotactiles etc...)

Par contre, pas de gros travaux de voirie prévus , les années passées ayant satisfait aux demandes pressantes et impérieuses. La municipalité sortante (d'ailleurs partiellement reconduite) a souhaité une année moratoire dans ce domaine pour laisser le temps aux nouveaux élus de s'approprier la situation et de définir de nouvelles priorités.

La marge de manoeuvre sur les dépenses d'entretien et de fonctionnement est minime. Le budget consacré à la masse salariale est stable, les 2 employés contractuels territoriaux restant sur les mêmes quotités horaires.

Cependant , le poste indemnitaire pour les élus va augmenter puisque les 2 nouveaux adjoints ont accepté d'être Indemnisés ; cependant la maire ayant conservé le même taux indemnitaire que par le passé, et compte tenu du doublement de la dotation « élu local », il n'y aura pas globalement de dépenses supplémentaires pour 2020 .

RECETTES:

Il y a toujours des contacts pour l'acquisition du terrain à bâtir communal, et sa cession reste inscrite au budget, mais rien n'est encore concrétisé.

Au niveau du montant des loyers perçus au titre des logements communaux, les rentrées se font correctement ; les 5 logements sont occupés et pas de départs en vue cette année.

Conclusion: la Commune continue à restaurer et améliorer son patrimoine tout en engageant des travaux raisonnables d'entretien courant et de maintenance grâce aux travaux en régie effectués par l'employé communal ; des travaux plus conséquents portant sur l'aménagement des espaces publics –parkings- et la restauration du toit de la mairie devraient figurer parmi les préoccupations de la nouvelle municipalité.